

**Ministry of Education
Early Years Division**

Mowat Block, 24th floor
900 Bay St.
Queen's Park Toronto ON
M7A 1L2

**Ministère de l'Éducation
Division de la petite enfance**

Édifice Mowat, 24^e étage
900, rue Bay
Queen's Park Toronto ON
M7A 1L2



**NOTE DE SERVICE
DESTINATAIRES :**

Responsables des services à l'enfance, Gestionnaires des services municipaux regroupés et Conseils d'administration de district des services sociaux

EXPÉDITEUR :

Jim Grieve
Sous-ministre adjoint

DATE :

Le 18 mars 2015

OBJET :

Questionnaire de 2015 pour les services de garde d'enfants agréés (garderies et services en milieu familial)

Je vous écris en tant que partenaire des services de garde d'enfants pour vous informer que le ministère de l'Éducation a entrepris d'obtenir certaines données statistiques en s'adressant directement aux divers services de garde d'enfants agréés (garderies et services en milieu familial) de l'Ontario, y compris les garderies gérées par les municipalités. Le questionnaire est envoyé à tous les services agréés de l'Ontario qui doivent fournir l'information au Ministère d'ici le **30 juin 2015**.

En 2012, le Ministère a obtenu des renseignements analogues qui se sont avérés essentiels pour notre compréhension du secteur des services de garde d'enfants. Le questionnaire de cette année nous permettra de dresser un bilan actualisé des programmes offerts dans la province en plus de nous aider à formuler toute politique future basée sur des données probantes. Bien que les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) se chargent déjà d'obtenir des informations des garderies et des agences de services de garde d'enfants en milieu familial, ce questionnaire fournira des données reflétant la totalité du réseau des services de garde d'enfants agréés en Ontario.

En obtenant ces informations, le Ministère entend combler les lacunes actuelles au niveau des données pour pouvoir prendre des décisions axées sur des données probantes pour les services de garde d'enfants à l'échelle provinciale aussi bien que municipale, sans pour autant ajouter une nouvelle charge au volume de travail administratif des GSMR/CADSS. Une fois que ces données auront été obtenues, le Ministère fournira un sommaire récapitulatif à chacun des GSMR et CADSS. Pour vous aider à répondre à toute question que les garderies et les agences de services de garde d'enfants en milieu familial de votre administration pourraient avoir, vous trouverez ci-joint une liste de questions et réponses sur cette collecte d'information (annexe A).

Je tiens à vous remercier de votre participation et du dévouement dont vous faites preuve à l'égard de la prestation des services de garde d'enfants. Ensemble, nous aidons les enfants de

l'Ontario à avoir le meilleur départ possible dans la vie et je me réjouis à l'idée de poursuivre un partenariat aussi solide que le nôtre.

En vous réitérant mes remerciements, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,



Jim Grieve

c.c. : Ministère de l'Éducation, équipe de direction
Ministère de l'Éducation, conseillères et conseillers en garde d'enfants
Ministère de l'Éducation, conseillères et conseillers de programme, Assurance de la qualité et délivrance des permis des services de garde d'enfants
Ministère de l'Éducation, agentes et agents d'éducation de la petite enfance

ANNEXE A : Foire aux questions - Demande de renseignements statistiques auprès des services de garde d'enfants agréés (garderies et services en milieu familial)

Q1 : Quel genre d'information le ministère de l'Éducation cherche-t-il à obtenir des exploitants des garderies et des agences de services de garde d'enfants en milieu familial?

R1 : Le Ministère cherche à obtenir toute une diversité de renseignements, dont les suivants :

- Des informations sur l'horaire quotidien, ce qui fournira un aperçu provincial du niveau des services de garde d'enfants offerts aux familles et de la manière dont ces services varient partout dans la province.
- Des informations sur les frais perçus des parents, qui sont un indicateur important de l'accessibilité des programmes de garde d'enfants. Des informations sur les frais à l'échelle de la province donneront un aperçu général du coût des services de garde d'enfants partout en Ontario.
- Des informations sur la rémunération du personnel. Le maintien en poste du personnel est un défi majeur pour le secteur de la garde d'enfants. Le taux salarial étant un facteur clé pour le maintien du personnel, ces données permettront au Ministère de se faire une meilleure idée de la rémunération à l'échelle provinciale.

Q2 : À quelle fin obtenir ces informations?

R2 : Le Ministère désire obtenir cette information pour avoir un aperçu provincial global du secteur de la garde d'enfants en Ontario et disposer des renseignements de base et des coordonnées nécessaires pour pouvoir vous fournir des informations importantes et utiles à l'appui des services de garde d'enfants agréés en Ontario.

Q3 : Comment cette information sera-t-elle présentée au ministère de l'Éducation?

R3 : Toutes les garderies et agences de services de garde d'enfants en milieu familial agréés pourront répondre au questionnaire en suivant l'hyperlien qui leur sera transmis dans le courriel les invitant à répondre au questionnaire.

Q4: Quelle est la date limite pour présenter le questionnaire dûment rempli au ministère de l'Éducation?

A4: Le questionnaire dûment rempli doit parvenir au Ministère d'ici le 30 juin 2015.

Q5 : Quelle aide est offerte aux garderies et aux agences de services de garde d'enfants en milieu familial agréées pour remplir ce questionnaire?

R5 : Le Ministère offre un service téléphonique et par courriel exclusivement consacré aux garderies et aux agences de services de garde d'enfants en milieu familial. Notre personnel de soutien est à la disposition des exploitants du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Il suffit de nous transmettre un courriel à l'adresse childcarequestionnaire@ontario.ca ou de composer le 416-314-8374. Les exploitants

peuvent également nous laisser un message dans notre boîte vocale après les heures de bureau. Le Ministère devrait en principe répondre à tout courriel ou message téléphonique dans les 24 heures ouvrables.

Q6 : L'information obtenue des garderies et des agences de services de garde d'enfants en milieu familial agréées sera-t-elle maintenue confidentielle?

R6 : Les résultats des questionnaires seront colligés à l'échelle régionale et provinciale et seront rendu publics.

Le Ministère n'a pas l'intention de publier les réponses ni d'identifier publiquement les réponses des divers exploitants. Cependant, les informations détenues par le Ministère sont régies par la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et elles peuvent donc être assujetties à une demande d'accès.